



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires du Doubs**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ



Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

AUTO-ÉCOLE ACCÈS PERMIS

7 rue du Lycée – 25000 BESANÇON

E 11 025 0632 0

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

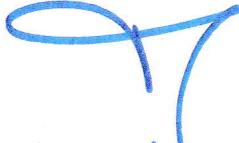
« QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du **26 octobre 2023** jusqu'au **26 octobre 2026**

Le préfet du Doubs et par délégation

Le Directeur Départemental des Territoires


Benoît SABRI



Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr